

CANADA

II

Le Chargé d'Affaires a.i. du Canada au Secrétaire d'État suppléant des États-Unis d'Amérique

AMBASSADE DU CANADA

WASHINGTON, le 27 juillet 1959.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT SUPPLÉANT,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre Note du 27 juillet faisant connaître au Gouvernement du Canada que, conformément à l'article XIII de l'Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada pour la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la défense commune, signé à Washington (D.C.) le 22 mai, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a rempli toutes les formalités juridiques prescrites pour l'entrée en vigueur de cet Accord.

Je suis heureux de vous aviser que le Gouvernement du Canada a rempli toutes les formalités juridiques prescrites pour l'entrée en vigueur de l'Accord en question et que, en conséquence, conformément à l'article XIII, l'Accord entre en vigueur à la date de réception de la présente Note.

Veillez agréer, monsieur le Secrétaire d'État suppléant, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

LE CHARGÉ D'AFFAIRES A.I.

III

Le Secrétaire d'État suppléant des États-Unis d'Amérique au Chargé d'Affaires a.i. du Canada

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 27 juillet 1959.

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRES,

Je vous accuse réception de votre Note du 27 juillet et je prends acte que l'Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada pour la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la défense commune, signé à Washington (D.C.) le 22 mai, est entré en vigueur le 27 juillet.

Veillez agréer, monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT SUPPLÉANT.